

Professionnels

À Meudon, la circulation des poids lourds est réglementée dans certaines rues. Près de 40 places de livraisons sont aussi disponibles pour faciliter l'activité économique.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 06/03/2025

Circulation des poids lourds réglementée

La circulation des Poids Lourds de plus de 3,5 tonnes est interdite dans la traversée de l'agglomération de Meudon d'une façon permanente sauf desserte locale : transports en commun, véhicules de secours et de service : pompiers, collecte des déchets, services municipaux...

Les voies autorisées

Meudon

Route de Vaugirard,
Rue de Vaugirard,
Route des Gardes,
Avenue du Général Galliéni,
Rue Marcel Allégot,
Boulevard Verd de Saint Julien,
Boulevard des Nations Unies,
Rue de la République,
Avenue de Trivaux.

Meudon-la-Forêt

Route du Colonel Marcel Moraine,
Avenue du Général de Gaulle,
Avenue Robert Schuman,
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
Rue de la Pépinière (entre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et le rond-point du Général de Gaulle).

Places de livraison

Pour faciliter l'activité des commerçants, des artisans et des entreprises, des places de livraison sont marquées au sol pour permettre le chargement et le déchargement. Ces places leur sont réservées du lundi au vendredi de 7h à 20h. Toutefois, le stationnement des véhicules de particulier sur ces places de livraison est autorisé de nuit, du lundi au vendredi de 20h à 7h ainsi que le samedi et dimanche toute la journée jusqu'au lundi 7h dans les rues prévues dans [l'arrêté municipal du 5 décembre 2023](#).

Carte des places de livraison

Réservation de places de stationnement

Pour aider les professionnels, comme les particuliers, vous pouvez réserver des places de stationnement pour des travaux, des déménagements et des emménagements. La demande peut être effectuée en ligne ou directement en mairie (services techniques – 18-20 rue des Bigots) et le règlement doit parvenir au **minimum 2 semaines avant le premier jour de réservation des places**. La Ville apposera un arrêté municipal 48 heures avant ainsi que des barrières pour neutraliser les places.

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi et samedi
8h30-12h*

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
9h-12h et 13h30-17h*

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40